

**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



Original : français

N°.: ICC-01/04-01/06

Date: 12 décembre 2007

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit :

M. le juge Adrian Fulford, juge président
 Mme la juge Elizabeth Odio Benito
 M. le juge René Blattmann

Greffier : M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
 AFFAIRE
 LE PROCUREUR
*c/THOMAS LUBANGA DYILO***

Document Public

Procurations aux fins de représentation des victimes a/0001/06 à a/0003/06 et
 a/0105/06 à l'audience du 13 décembre 2007

Le Bureau du Procureur

M. Louis Moreno-Ocampo, Procureur
 Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint
 M. Ekkehard Withopf, Premier substitut
 du Procureur

**Les Représentants légaux des victimes
 a/0001/06 à a/0003/06 et a/0105/06**

Me Luc Walleyn
 Me Franck Mulenda
 Me Carine Bapita Buyangandu

Le Conseil de la Défense

Me Catherine Mabille
 Me Jean-Marie Biju-Duval

**Le Bureau du conseil public pour les
 victimes**

Me Paolina Massidda

La présente soumission contient les procurations des représentants légaux des victimes a/0001/06 à a/0003/06 et a/0105/06 à Me Paolina Massidda, Conseil principal du Bureau du conseil public pour les victimes, aux fins de représentation à l'audience de la Chambre de première instance I du 13 décembre 2007.



Paolina Massidda
Conseil principal
Bureau du conseil public pour les victimes

Fait le 12 décembre 2007

À La Haye

Pays-Bas

ICC-01/04-01/06

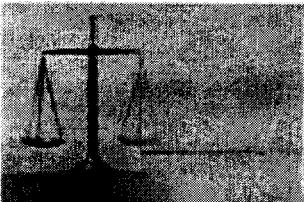
PROCURATION

Le soussigné Luc Walleyn, représentant légal des victimes a/0001/06 à a/0003/06, donne par la présente procuration à Madame Paolina Massida, conseil principal de l'Office des Conseils Publics pour les Victimes, de le substituer à l'audience du 13 décembre 2007 de la Chambre de Première Instance I de la Cour Pénale Internationale dans la cause Procureur / Thomas Lubanga Dyilo.

Bruxelles, 11.12.2007.



Luc Walleyn



Cabinet Bapita Buyangandu C.

Avocat Près la Cour d'Appel de Kinshasa-Matete
Membre du Conseil de l'Ordre - Conseil à la Cour Pénale Internationale

PROCURATION SPECIALE

Je soussignée, Me Carine BAPITA BUYANGANDU, représentante légale de la victime a/0105/06, donne par la présente mandat à Madame PAOLINA MASSIDA, conseil principal du bureau de l'OPCV, de représenter et défendre les intérêts de la victime a/0105/06 à l'audience du jeudi 13/12/2007 devant la cour pénale internationale, dans l'affaire THOMAS LUBANGA DIYILO.

Fait à Kinshasa le 12/12/2007

Me Carine BAPITA BUYANGANDU.

